

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **DFCPAJI20260073** avec **0** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **09/03/2026**

Objet : **Avenant n°2 au marché n°24.041 ayant pour objet la Convention d'occupation temporaire du domaine public Livraison, Installation et Exploitation de distributeurs automatiques de boissons chaudes, froides**

Nature : **Contrats et conventions**

Matière : **Commande Publique - Marchés publics**

Date de télétransmission : **09/03/2026** Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : **D_cision Avenant n_2 march_ n_24.041.pdf**

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : **059-215905993-20260309-DFCPAJI20260073-CC**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **09/03/2026**



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

DFCPAJI_D2026_0073

Objet : Avenant n°2 au marché n°24.041 ayant pour objet la Convention d'occupation temporaire du domaine public Livraison, Installation et Exploitation de distributeurs automatiques de boissons chaudes, froides et alimentations légères pour la Ville de Tourcoing et le CCAS de Tourcoing

DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu l'article R2194-1 du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté DFCPAJI_AR2024_0065 du 3 juin 2024 portant délégation de signature à Monsieur VUYLSTEKER, Premier Adjoint au Maire ;

Considérant que le marché n°24.041 ayant pour objet la Convention d'occupation temporaire du domaine public Livraison, Installation et Exploitation de distributeurs automatiques de boissons chaudes, froides et alimentations légères pour la Ville de Tourcoing et le CCAS de Tourcoing a été notifié à la société DRINK Services le 19/06/2024 ;

Considérant qu'il convient d'installer des distributeurs de boissons chaudes et de boissons froides/ snacks (denrées alimentaires) au Conservatoire de la Ville de Tourcoing ;

Considérant qu'une clause de réexamen prévoyait la conclusion d'un avenant en cas d'ajout de distributeur de boissons chaudes et de boissons froides/ snacks (denrées alimentaires) dans un nouvel emplacement ;

DECIDONS

Article 1^{er} : De conclure l'avenant n°2 au marché n°24.041 avec la société DRINK services.

Article 2 : L'occupant devra s'acquitter d'une redevance payée annuellement. Elle correspondra à une part de 10% sur le chiffre d'affaires HT annuel réalisé sur l'ensemble des distributeurs de boissons chaudes, et 2% pour les machines à snack / boissons fraîches.

Article 3 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

Article 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télécours citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le

09 MARS 2026

Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint
Jean-Marie VUYLSTEKER



Accusé réception en Préfecture le :

09 MARS 2026

Publié sur le site de la Ville le :

09 MARS 2026